orientales pour l'intelligence des livres saints, par Du Contant de La Molette (Paris, 1775, in-12); *J. Morini exercitationes ecclesiast. et biblicæ* (Paris., 1669, in-fol.); *Jo. Blanchini Vindiciæ vulgatæ latinæ editionis* (Romæ, 1740, in-fol.); *Joan.-Aug. Carabelloni, De hagiographia primigenita et translatitia, adjectis ex hebræo textu divinis testimoniis ab apostolis et evangelistis e Vetere Testamento in Novum adscitis, revocatisque ad fontes nonnullis copticо-sacris fragmentis* (Romæ, 1797, in-4°); *Histoire critique du Vieux Testament*, par R. Simon, *et pièces qui y sont relatives* (Rotterdam, 1685, in-4°); *Sentiments de quelques théologiens de Hollande sur l'ouvrage précédent*, par J. Le Clerc (Amsterdam, 1685, in-8°); *Réponse aux sentiments de quelques théologiens, etc.*, par le prieur de Bolliville [R. Simon] (Rotterdam, 1686, in-4°); *Défense des sentiments de quelques théologiens*, par J. Le Clerc (Amsterdam, 1686, in-8°); *Hody (Humf.) De Bibliorum textibus et versionibus* (Oxonii, 1705, in-fol.); Benj. Kennicott, *Dissertat. super ratione textus hebr. Veteris Testamenti*, ex angl. lat. vertit G.-A. Teller (Lipsiæ, 1756, 2 vol. in-8°); *Aristeæ Historia LXX interpr., gr. et lat.* (Oxonii, 1692, in-8°); *Van Dale dissert. super Aristea, de LXX interpretibus, cui ipsius Aristeæ textus subjungitur cum versione lat.* (Amsterdam, 1705, in-4°); *Histoire du canon des Ecritures saintes dans l'Eglise chrétienne*, par Ed. Reuss (Strasbourg, 1863, gr. in-8°); Jo.-Geo. Rosenmüller, *Historia interpretationis Librorum sacrorum in Ecclesia christ., ab apostolorum ætate ad litterarum instaurationem* (Hildb., et Lipsiæ, 1795-1814, 5 part. pet. in-8°); *Versuch einer vollstændigen Geschichte der Schwedischen Bibelübersetzungen und Ausgaben, mit Anzeige und Beurtheilung ihres Werths....*, von J.-A. Schinmeyer (Flensborg, 1777-1782, 4 vol. in-4°); *Geschichte der Schrifterklærung....*, von Gottl.-Wilh. Meyer (Gœtt., 1802-1809, 5 vol. in-8°); *Illustrations of biblical literature, exhibiting the history and fate of the sacred writings, from the earliest period to the present century....*, by James Townley (London, 1821, 3 vol. pet. in-8°); Fr. Munter, *Commentatio de indole versionis N. Testamenti sahidicæ* (Hafniæ, 1789, in-4°); *A complete history of the several translations of the Bible into english*, by J. Lewis (London, 1739, in-8°).

Traité des écritures cunéiformes, par le comte de Gobineau (Paris, 1864, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage contient un système tout nouveau, qui embrasse toutes les variétés d'écritures cunéiformes et qui abandonne, depuis le point de départ jusqu'aux derniers résultats, la voie suivie par tous les autres savants. Nous allons essayer, avec M. Mohl, de donner une idée de ce système. Quelques inscriptions des monuments assyriens se trouvent répétées dans plusieurs copies, et ces différentes copies offrent des variantes nombreuses; M. Botta avait même dressé la liste de ces caractères qui paraissaient pouvoir s'échanger. M. de Gobineau part de là; il refait les listes de caractères pouvant être employés les uns pour les autres par suite de leur ressemblance de forme, et, combinant ces caractères entre eux, il parvient, par ces deux procédés, à distribuer les six à sept cents caractères assyriens en vingt-deux classes, auxquelles il assigne, par un autre procédé fort hardi, la valeur des vingt-deux consonnes des alphabets sémitiques primitifs. Ensuite il distribue de nouveau ces vingt-deux classes, d'après la nature des sons, en sept sections, les gutturales, les labiales, etc., et établit en principe que toutes les lettres qui appartiennent à une de ces sept sections peuvent s'échanger entre elles, mais non avec les lettres comprises dans les six autres sections. Il montre cette possibilité d'échanges par des exemples tirés des dictionnaires arabes et par ce qu'il nomme la nature fluide des racines sémitiques, car, d'accord en cela avec les autres assyriologues, il admet que les textes assyriens devaient être écrits en arabe. Ayant ainsi fixé son alphabet, M. de Gobineau procède à l'interprétation des inscriptions, et trouve que ces nombreux textes ne forment qu'une seule et même inscription, plus ou moins complète ou raccourcie, et consistant en une invocation à Dieu, composée dans le système de l'allitération la plus stricte. De plus, chaque inscription peut être lue à rebours, et elle produit alors son antithèse, une imprécation. Il découvre même trois autres interprétations, dont deux sont également en sens contraire l'une de l'autre. Il transcrit et traduit d'après ce système, en les soumettant à l'épreuve des quatre ou cinq lectures contradictoires, un nombre considérable d'inscriptions assyriennes, et trouve la confirmation la plus éclatante de son système par la facilité avec laquelle elles subissent toutes ces manipulations. Il se tourne ensuite vers les inscriptions perses, et, après avoir réfuté le mode de lecture découvert par Burnouf et Lassen, il applique à ces inscriptions le même système de déchiffrement qu'aux textes assyriens, et, en les lisant en langue zende, il retrouve les mêmes textes qu'à Ninive, énonçant les mêmes bénédictions et malédictions, et pouvant supporter la même interprétation multiple. Il en fait autant pour les inscriptions médiques, qu'il lit en pehlwi et dont il obtient naturellement les mêmes résultats.

Il va plus loin et soumet les inscriptions à de nouvelles épreuves en les interrogeant par la valeur numérique des lettres, d'après des formules qu'il emprunte à la cabale des juifs. Il trouve alors que chaque texte se prête encore à d'autres interprétations plus nombreuses que les premières, et, en variant les formules, il ouvre la perspective d'une infinité de sens cachés. Cette nouvelle donnée lui permet de résoudre un certain nombre de problèmes qui étaient restés insolubles par la lecture alphabétique, et lui fournit un moyen de retrouver, sur les vases et les pierres gravés, les noms des rois que son alphabet ne lui donnait pas directement.

Pour répondre à l'incrédulité naturelle du lecteur qui se demande ce que veut dire une formule répétée sous des formes variées à l'infini et construite si artificiellement qu'elle se prête à des interprétations nombreuses et contradictoires, l'auteur expose le système théologique des Babyloniens et leur croyance à des paroles mystérieuses formant des talismans. Les inscriptions cunéiformes seraient des talismans savamment combinés et répétés jusqu'à satiété sur tous les objets possibles; enfin, nous posséderions dans la cabale le dernier reflet de la science des mages, et ses méthodes seraient très-légitimement applicables à l'interprétation des monuments de la Mésopotamie et de la Perse. M. de Gobineau termine son ouvrage par un long et intéressant chapitre sur l'influence que les idées araméennes ont exercée sur les juifs, les Perses et les chrétiens.

Le travail de M. de Gobineau renferme assurément un grand nombre d'observations fines et frappantes, et il témoigne d'une grande érudition. Quant à l'ensemble de son système, qu'il faut admettre en entier ou rejeter en bloc, car tout s'y tient enchaîné, il est certain qu'il n'a aucune valeur scientifique à côté de celui qui a été si savamment exposé par M. Oppert dans ses divers ouvrages et surtout dans son *Expédition scientifique en Mésopotamie;* par M. Ménant, dans ses *Eléments d'épigraphie assyrienne*, dans son *Exposé des éléments de la grammaire assyrienne* et dans son *Syllabaire assyrien*, et par M. Hinks, dans son *Mémoire sur la polyphonie des cunéiformes assyriens*. Voyez, dans ce dictionnaire, les comptes rendus consacrés à ces divers ouvrages, aux mots ÉPIGRAPHIE, EXPÉDITION, GRAMMAIRE, POLYPHONIE et SYLLABAIRE. Voyez aussi CUNÉIFORMES et ÉCRITURE CUNÉIFORME.

Écritures figuratives (ORIGINE ET FORMATION SIMILAIRE DES), par M. Guillaume Pauthier. L'auteur a cherché, dans la comparaison de certaines écritures figuratives, les principes de leur origine et de leur formation. Il a pris pour base de son étude l'écriture et la langue chinoises, auxquelles est consacrée la première partie de son travail. Cet ouvrage met à la portée du public le moins initié aux études orientales quelques-unes des découvertes les plus importantes de l'histoire moderne. L'auteur ramène à huit types principaux l'histoire de l'écriture chinoise : 1° l'écriture *kou-wèn*, qui date de la plus haute antiquité et dont la tendance était de figurer les objets; 2° l'écriture de la moyenne antiquité, *tà-tchouan*, ou image altérée des objets; 3° l'écriture de la basse antiquité, *siao-tchouan*, ou image encore plus altérée des objets. Les cinq autres écritures appartiennent aux temps modernes; ce sont : 4° l'écriture de bureau, *li-chou;* 5° l'écriture courante, *khing-chou;* 6° l'écriture cursive, *thsaò-chou;* 7° l'écriture d'impression, à formes carrées, *kiaï-chou;* et 8° enfin l'écriture courante, *kiaï-hing-chou*. L'écriture est, pour les Chinois, chose importante, et la calligraphie mène aux honneurs. « Les empereurs chinois, à diverses époques, publièrent, dit M. Pauthier, des édits concernant la forme, pour ainsi dire officielle, que l'on devait donner à l'écriture. » La Chine a symbolisé, dans des légendes fabuleuses, l'invention de l'écriture, que M. Pauthier croit avoir été importée chez elle par les Phéniciens ou les Egyptiens, selon une tradition un peu vague qu'il a recueillie dans les livres chinois. Cette importation a dû s'effectuer vers l'an 2353 avant notre ère; le fait est qu'en dehors de cette tradition même les plus anciens caractères chinois, les caractères de l'écriture kou-wen, « offrent une grande similitude d'origine et de formation avec les hiéroglyphes égyptiens qui datent à peu près de la même époque. » M. Pauthier fait suivre son analyse historique de l'écriture chinoise d'une étude sur les âges de l'écriture. Ces âges, selon lui, sont au nombre de trois : le premier comprend la représentation figurée des objets et des idées; le deuxième, la représentation altérée et conventionnelle des objets; le troisième, l'expression phonétique pure des articulations de la voix humaine. C'est à ce troisième âge qu'appartiennent les écritures alphabétiques. Mais le savant orientaliste pense que toutes les écritures ont passé par le premier âge et ont été figuratives avant de devenir phonétiques. Les traces de l'origine figurative se retrouvent encore dans certaines écritures intermédiaires et presque complètement syllabiques, telles que les écritures sanscrite, éthiopienne et persépolitaine. « Les alphabets modernes, ajoute-t-il, réduits à un petit nombre d'éléments vocaux par l'esprit d'analyse et d'abstraction, ne peuvent pas plus appartenir à l'âge primitif que le calcul infinitésimal. » En partant de cette opinion, il croit qu'on peut approximativement fixer l'ancienneté d'un peuple par son écriture, tous ceux dont l'écriture se rapproche le plus du premier âge figuratif devant être considérés comme les plus anciens. Les bases de son étude étant ainsi posées, il procède à son objet même. Dans la seconde section, qu'il intitule : *Histoire de l'écriture figurative hiéroglyphique*, après avoir rangé en différentes classes les caractères hiéroglyphiques, il établit l'analogie des déterminatifs génériques ou radicaux hiéroglyphiques avec les radicaux chinois. Cette partie, fort intéressante, de l'ouvrage de M. Pauthier l'amène à des aperçus linguistiques et historiques que l'espace nous empêche de reproduire ici. Il appelle encore à l'aide de ses opinions les inscriptions cunéiformes (entre autres celle de l'isthme de Suez, découverte par M. de Rozière), dont l'examen comparatif est une nouvelle confirmation de son système; les conclusions générales qu'il en tire sont d'une importance capitale, non-seulement pour l'étude des langues orientales, mais pour la formation et l'histoire du langage. Cet essai d'une synthèse des sciences philologiques pose donc à nouveau le problème du langage, si controversé (et inutilement) dans les écoles philosophiques, car ce problème ne peut être résolu que par la linguistique et par l'histoire.

— *Ecritures commerciales*. V. LIVRES DE COMMERCE.

— *Ecriture des aveugles*. V. AVEUGLE.

ÉCRITURER v. n. ou intr. (é-kri-tu-ré — rad. *écriture*). Fam. Passer son temps à faire des écritures, des copies.

ÉCRITURERIE s. f. (é-kri-tu-re-rî — rad. *écriture*). Néol. Manie d'écrire, de composer des ouvrages; ouvrage inspiré par cette manie : *Ceci est l'*ÉCRITURERIE *d'une faible femme qui aime à l'adoration ses trois enfants, et c'est pour leur donner du pain et une bonne éducation qu'elle a écrit cette histoire des infanticides!* (J. Janin.)

ÉCRITURIER s. m. (é-kri-tu-rié — rad. *écriturerie*). Néol. Mauvais écrivain ‖ On dit plus ordinairement ÉCRIVASSIER.

— Celui qui écriture, qui passe son temps à faire des copies.

ÉCRIVAILLANT (é-kri-va-llan; *ll* mll.) part. prés. du v. Ecrivailler : *Des journalistes* ÉCRIVAILLANT *à qui mieux mieux*.

ÉCRIVAILLÉ, ÉE (é-kri-va-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Ecrivailler : *Ce roman est singulièrement* ÉCRIVAILLÉ.

ÉCRIVAILLER v. n. ou intr. (é-kri-va-llé; *ll* mll. — rad. *écrire*). Ecrire sans art, sans goût : *Il* ÉCRIVAILLE *dans quelques petits journaux. Un des ministres du roi tombé* ÉCRIVAILLE *sur l'histoire d'Angleterre après avoir si bien arrangé l'histoire de France.* (Chateaub.)

J'avais d'*écrivailler* une rage incurable.
A. DE MUSSET.

— v. a. ou tr. Ecrire sans goût, sans art, sans soin : ÉCRIVAILLER *des romans*.

ÉCRIVAILLERIE s. f. (é-kri-va-lle-rî; *ll* mll. — rad. *écrivailler*). Manie d'écrire, d'écrivailler : *L'*ÉCRIVAILLERIE *semble être quelque symptôme d'un siècle débordé*. (Montaigne.)

ÉCRIVAILLEUR, EUSE s. (é-kri-va-lleur; *ll* mll. — rad. *écrivailler*). Mauvais écrivain : *Chaque* ÉCRIVAILLEUR *politique s'imagine que le papier qu'il barbouille servira de voile au vaisseau de l'Etat.* (Boiste.) *Le grand Cervantes était appelé vieux et ignoble manchot par les* ÉCRIVAILLEURS *de son temps.* (Balz.)

Le moindre *écrivailleur* se croit un personnage.
DE LA VILLE

— **Syn. Ecrivailleur, écrivassier.** *L'écrivailleur* écrit beaucoup et il ne fait rien de bon. *L'écrivassier* a la manie, la démangeaison d'écrire sur des sujets vulgaires; il n'a pas plus de talent que l'écrivailleur, et il ne s'en distingue que par plus de bassesse dans l'esprit.

ÉCRIVAIN s. m. (é-kri-vain — bas lat. *scribanus*, du lat. *scriba*, scribe). Celui qui écrit; celui qui fait métier de rédiger les écritures des autres : *Un* ÉCRIVAIN *public*.

— Auteur, homme qui compose des livres, des écrits destinés à la publicité; homme qui écrit avec art, avec goût : *Un bon, un mauvais* ÉCRIVAIN. *Un* ÉCRIVAIN *médiocre. Un excellent* ÉCRIVAIN. *Les meilleurs* ÉCRIVAINS *du* XVIIIe *siècle. Les grands* ÉCRIVAINS. *Pour être un* ÉCRIVAIN *il faut d'abord avoir des idées. Sans un plan, le meilleur* ÉCRIVAIN *s'égare.* (Buff.) *Une foule d'*ÉCRIVAINS *s'est égarée dans un style recherché, violent, inintelligible, ou dans la négligence totale de la grammaire.* (Volt.) *Pour juger d'un* ÉCRIVAIN, *il me suffit de recevoir de lui une lettre de six lignes.* (Volt.) *Il n'y a aucun* ÉCRIVAIN *médiocre qui n'ait de l'esprit, et qui par là ne mérite quelque éloge.* (Volt.) *Il est dans la nature des choses qu'un* ÉCRIVAIN *essuie des persécutions ou reçoive des couronnes.* (Robespierre.) *Lorsqu'une langue est faite, elle est remise aux grands* ÉCRIVAINS, *qui s'en servent sans penser à créer de nouveaux mots.* (J. de Maistre.) *Les ouvrages des grands* ÉCRIVAINS *sont toujours nouveaux.* (De Bonald.) *Plus d'un* ÉCRIVAIN *est persuadé qu'il a fait penser son lecteur quand il l'a fait suer.* (Rivarol.) *L'*ÉCRIVAIN *original n'est pas celui qui n'imite personne, mais celui que personne ne peut imiter.* (Chateaub.) *La manie de tous les âges a été de se plaindre de la rareté des bons* ÉCRIVAINS *et des bons livres.* (Chateaub.) *Les* ÉCRIVAINS *qui condescendent à former le cortége du pouvoir sont généralement médiocres et subalternes.* (B. Const.) *Aucun* ÉCRIVAIN *qui se respecte ne consentirait à être censeur.* (B. Const.) *Il y a, dans la lecture des grands* ÉCRIVAINS, *un suc invisible et caché.* (J. Joubert.) *Il faut, pour être un grand* ÉCRIVAIN, *une perspicacité d'esprit, une finesse de tact plus grande que pour être un grand philosophe.* (J. Joubert.) *La vérité dans le style est une qualité indispensable et qui suffit pour recommander un* ÉCRIVAIN. (J. Joubert.) *Il faut que l'*ÉCRIVAIN *domine ses pensées et soit dominé par ses sentiments.* (Lamenn.) *Pour l'*ÉCRIVAIN *comme pour le sculpteur et le peintre, l'art a deux éléments : le modèle idéal, et la forme extérieure qui le rend perceptible aux sens.* (Lamenn.) *Hélas! souvent, chez l'*ÉCRIVAIN, *l'imagination n'est que de la mémoire; et tel semble composer qui raconte, voilà tout.* (Alex. Dum.) *L'*ÉCRIVAIN *supérieur ne doit pas écrire pour tous les goûts, mais pour le goût commun à tous.* (D. Nisard.) *Ce que nous aimons le mieux des grands* ÉCRIVAINS, *ce ne sont pas leurs ouvrages, c'est eux-mêmes.* (Lamart.) *Plus un* ÉCRIVAIN *est abondant, plus il a de limon à déposer dans sa course.* (Lamart.) *Montaigne est un* ÉCRIVAIN *admirable; c'est un dangereux moraliste.* (S. de Sacy.) *Un grand* ÉCRIVAIN *est un martyr qui ne mourra pas.* (Balz.) *A moins qu'on ne soit à la veille d'une révolution, tout* ÉCRIVAIN *factieux est un* ÉCRIVAIN *inutile.* (St-Marc Girard.) *Un bon* ÉCRIVAIN *est obligé de ne dire à peu près que la moitié de ce qu'il pense.* (Renan.) *Molière est mort depuis cent soixante ans : il est resté le plus jeune, le plus vivant et le plus vrai des grands* ÉCRIVAINS *de la France.* (J. Janin.) *La jeunesse de tous les* ÉCRIVAINS *célèbres se consume ordinairement, ou dans les angoisses du malaise, ou dans les embarras attachés à ce qu'on appelle le choix d'un état.* (Ste-Beuve.) *Courier restera dans la littérature comme un type d'*ÉCRIVAIN *unique et rare.* (Ste-Beuve.) *Lorsque les grands orateurs consentent à écrire, ils sont les plus puissants des* ÉCRIVAINS. (H. Heine.) *On porte en soi comme un spectateur intérieur qui fait provision d'idées et de couleurs à mesure que les événements passent devant lui; l'*ÉCRIVAIN *se forme pendant que l'homme agit.* (De Broglie.) *Pour imiter les* ÉCRIVAINS *il faut emprunter leur âme.* (Nisard.) *Le mérite des* ÉCRIVAINS *inférieurs, c'est d'être, par leurs défauts mêmes, des images plus fidèles du goût contemporain.* (Rigault.) *César est l'*ÉCRIVAIN *le plus attique de Rome.* (H. Taine.) *Plus l'*ÉCRIVAIN *tient de place dans la société, plus il l'élève à sa hauteur.* (E. Pelletan.) *Qu'on le veuille ou qu'on le nie, c'est l'*ÉCRIVAIN *qui représente le génie d'un peuple, c'est lui qui en élève sans cesse l'intelligence, c'est lui qui dirige moralement la société, qui la réforme, qui la transforme, qui l'achemine de progrès en progrès et dégage de siècle en siècle l'idée de droit, enfouie dans la conscience, pour la porter au pouvoir.* (E. Pelletan.) *La fidélité à sa propre pensée, voilà le suprême devoir de l'*ÉCRIVAIN. (V. de Laprade.) *Dans tout grand* ÉCRIVAIN *il doit y avoir un grand grammairien.* (V. Hugo.)

Qui dit froid *écrivain* dit détestable auteur.
BOILEAU.

Travaille pour la gloire, et qu'un sordide gain
Ne soit jamais l'objet d'un illustre *écrivain*.
BOILEAU.

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant *écrivain*.
BOILEAU.

Mais ne pardonnons pas à ces folliculaires,
De libelles affreux *écrivains* téméraires.
VOLTAIRE.

Trop heureux l'*écrivain* qui, dans sa solitude,
Amasse lentement les trésors de l'étude !
MILLEVOYE.

Je ne me suis pas fait *écrivain* politique,
N'étant pas amoureux de la place publique.
A. DE MUSSET.

Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent,
Ouvrier estimé dans un art nécessaire,
Qu'*écrivain* du commun et poëte vulgaire.
BOILEAU.

‖ Se dit aussi en parlant d'une femme, sans changer de forme ni de genre : *Le premier* ÉCRIVAIN *de notre époque est une femme.* (Mme Romieu.) *Mme de La Vallière a beaucoup de goût pour les formules techniques; le candide* ÉCRIVAIN *n'y mettait point malice assurément.* (R. Cornut.)

— Fig. Auteur d'un objet que l'on représente par métaphore comme un livre :

Les cieux pour les mortels sont un livre entr'ouvert;
Chaque siècle avec peine en déchiffre une page
Et dit : Ici finit ce magnifique ouvrage;
Mais sans cesse le doigt du céleste *écrivain*
Tourne un feuillet de plus de ce livre divin.
LAMARTINE.

— Hist. Officier du roi de Perse attaché à la cour de chaque satrape, et qui recevait directement certains ordres du souverain. ‖ *Ecrivains jurés*, Communauté d'écrivains experts vérificateurs des écritures contestées en justice, fondée par le chancelier de L'Hôpital en 1570, investie dans la suite de diverses prérogatives, érigée en académie par Louis XV en 1729, et supprimée en 1789.

— Pratiq. *Expert écrivain*, Expert en écritures : *L'art des* EXPERTS ÉCRIVAINS *est aussi peu fondé que l'art calligraphique; des procès récemment jugés ont prouvé qu'il est rarement possible de s'assurer qu'un écrit ait été tracé par une main qui le nie.* (Francœur.)

— Mar. Nom que l'on donnait autrefois à l'officier civil de la marine qui, à bord d'un bâtiment du roi, tenait les rôles, les registres de consommations, etc., sous la direction du lieutenant en pied. ‖ Employé non entretenu qui remplit quelques fonctions des commis : *L'*ÉCRIVAIN *a qualité pour recevoir les testaments faits sur mer.* (Acad.) ‖ Employé chargé, à bord de quelques navires de commerce, de surveiller la cargaison et de tenir le registre des dépenses du bord. ‖ *Ecrivain de fond de cale*, Nom donné par dérision au commis aux approvisionnements.

— Chancell. rom. *Ecrivain apostolique*, Secrétaire de la chancellerie du pape.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de perche.

— Entom. Nom vulgaire de l'eumolpe ou gribouri de la vigne.

— **Syn. Ecrivain, auteur.** V. AUTEUR.

— **Encycl.** *Ecrivains copistes*. Dans l'antiquité, la profession de copiste était entièrement abandonnée aux esclaves, ce qui aurait fait donner aux caractères cursifs employés par les hommes libres le nom de *litteræ ingenuæ*, par opposition à l'écriture à main posée, usitée dans les manuscrits. Au moyen âge, l'art d'écrire fut pendant plusieurs siècles, surtout en France, presque exclusivement cultivé par les moines et les clercs. Lorsque les études commencèrent à refleurir en Europe, le métier de copiste acquit une certaine importance. Il occupa alors une classe d'hommes fort considérable. Au XIIIe siècle, les laïques commencèrent à se livrer à des études et à des recherches scientifiques et à rivaliser avec les clercs pour la calligraphie. Au XIVe siècle, il se forma une corporation de maîtres *écrivains*, que rappelait, il n'y a pas longtemps encore, le nom de la *rue des Ecrivains*. Les maîtres *écrivains* jouissaient des priviléges de l'Université; ils étaient en même temps peintres et enlumineurs. La découverte de l'imprimerie porta un coup fatal à l'art des maîtres *écrivains*.

— *Ecrivains jurés*. Un faussaire puni en 1569 pour avoir contrefait la signature de Charles IX donna lieu à la création d'une communauté d'*écrivains* experts vérificateurs, à laquelle, l'année suivante, le chancelier de L'Hôpital fit accorder des lettres patentes qui qualifient les membres de *maîtres jurés écrivains experts vérificateurs d'écritures contestées en justice*. Ces lettres furent enregistrées au parlement en 1571 et confirmées par Henri IV, qui, par d'autres lettres patentes du mois de décembre 1595, « exempta les maîtres experts jurés *écrivains* de commissions et charges de ville » et défendit expressément de les y nommer, élire et contraindre en quelque manière que ce fût, à l'exemple de tous les régents et maîtres ès arts de l'Université de Paris.

Cette communauté fut érigée en Académie par des lettres de Louis XV, au mois de décembre 1727, lettres portant homologation de leurs statuts. Les séances de la nouvelle Académie furent fixées au jeudi de chaque semaine; mais ce projet resta longtemps sans commencement d'exécution et l'Académie ne tint sa séance d'ouverture que le 25 février 1762, en présence des magistrats et d'un public nombreux.

Suivant ses règlements, cette Académie était composée d'un directeur et d'un secrétaire, nommés, chaque année, le jour de la Saint-Matthieu; d'un chancelier, d'un garde perpétuel des archives, de quatre professeurs et de quatre adjoints annuels. Les quatre professeurs enseignaient, chacun dans un cours différent, l'écriture, le calcul, les vérifications et la grammaire, objets qui faisaient le but de l'érection de l'Académie.

Pour éterniser le souvenir de son établissement, cette société fit frapper une médaille d'or. Elle fut admise, le 13 avril 1763, à présenter au roi ses premiers ouvrages. Elle avait pour sceau un écusson d'azur à une main d'argent, posée de face, tenant une plume d'argent, avec deux billettes en chef et une billette en pointe, toutes trois aussi d'argent. Son patron était saint Jean l'Evangéliste. Elle accordait des lettres d'amateurs aux étrangers, aux gens de lettres et aux artistes dont les talents avaient quelque rapport avec les objets qu'elle enseignait.

Cette corporation rendit de grands services en propageant dans le peuple l'instruction primaire. Elle produisit de véritables artistes, entre autres Jarry, si connu par la beauté des manuscrits qu'il exécuta.

— Mœurs et cout. *Ecrivain public*. Qui de nous n'a remarqué ces huttes de planches, ces échoppes branlantes, que l'on voyait naguère encore tant bien que mal appliquées aux encoignures des monuments ou aux angles des carrefours? Les transformations successives de Paris ont fait disparaître peu à peu ces misérables refuges, et l'*écrivain public*, dont ils étaient à la fois le cabinet de travail et le logis, a été obligé de se mettre en chambre. Aussi est-ce un type perdu ou à peu près que celui de cet *artiste*... calligraphe. Essayons d'en fixer le souvenir par quelques traits rapides et nécessairement abrégés.

L'*écrivain public* était ordinairement un vieillard, homme instruit assez souvent, mais que des revers acharnés et une misère persistante avaient jeté dans les bas-fonds de la société. Possesseur d'une belle main et poëte au besoin, apte à exécuter une pièce d'écriture en dix-sept caractères différents et les traits à main levée les plus hardis, il rougissait bien un peu de prostituer sa plume au service des fruitières et des marchandes de marée, mais il fallait vivre. D'ailleurs la culture des muses le consolait et l'aidait à oublier le temps où, calligraphe épris de l'art pur, *maître écrivain* patenté et diplômé par M. Rossignol, il inscrivait les dix commandements de Dieu, le symbole des Apôtres, l'Oraison dominicale et une dédicace au roi dans un morceau de vélin de la grandeur exacte d'un petit écu. Les vers lui coûtaient peu à faire et il avait toujours en réserve un assortiment complet de chansons de fête, de compliments de bonne année, d'acrostiches simples et doubles, d'épithalames et d'épitaphes, le tout arrangé avec des variations applicables aux circonstances. La partie des *devises* était encore une des bonnes ressources de sa profession : douze sous la douzaine; cela allait vite et c'était sitôt fait! La *Pomme d'Or*, rue des Lombards, en consommait beaucoup et payait *recta* vers les premières années de ce siècle; malheureusement, la *Pomme d'Or* en arriva à exiger des *quatrains*, qu'elle ne voulut payer que comme des *distiques*, car il se trouve toujours des gâte-métier pour faire, à bas prix, même des devises de confiseur.

Dès le matin, l'*écrivain public* ouvrait sa porte à sa clientèle, sa porte au-dessus de laquelle on lisait cette rassurante pancarte, cette parole engageante et fortifiante :

AU TOMBEAU DES SECRETS.

Si bien que tout de suite le passant était prévenu que là, derrière les quatre vitres blanchies grossièrement de la porte d'entrée, se tenaient une oreille et une main qui avaient la clef des infirmités humaines; que là s'abritait souriante et serviable la discrétion en chair et en os. Curieux de tout voir, vous vous approchiez; quelques spécimens de pétitions au chef de l'Etat, rédigés sur papier ministre et collés par le moyen de pains à cacheter aux carreaux de l'unique petite croisée vous donnaient un avant-goût du savoir-faire du maître de l'endroit. Par surcroît, vous pouviez lire, placé de façon bien apparente, quelque écriteau échappé à une inspiration disciplinée par la rime, et même par la raison, et bien faite pour vous allécher aussitôt. La bâtarde, la coulée, la ronde, l'anglaise, la gothique se mariaient à plaisir dans ce morceau de haute saveur, sans compter les bouts de ligne terminés par des fleurons, la page encadrée par des spirales ornées, les majuscules compliquées d'arabesques, etc. Un jour nous lûmes un de ces écriteaux particuliers à la profession et nous le copiâmes avec un empressement que nous ne regrettons pas, aujourd'hui que l'échoppe où nous le vîmes vient d'être emportée, une des dernières, par le tracé de la rue Monge; cette échoppe, boîte de planches de 3 pieds carrés, d'où s'échappa pendant quarante ans un nombre incalculable de lettres, de placets, de pétitions, était située dans le quartier Saint-Victor, au bas de la rue des Fossés-Saint-Bernard. Celui qui l'occupait était un nommé Etienne Larroque, ancien huissier que des malheurs avaient réduit à ce pauvre métier. Agé de près de quatre-vingts ans, ce doyen des *écrivains publics* était connu de tout le monde. Voici ce que son enseigne disait aux passants :

L'*écrivain* fait des couplets
Pour mariages ou banquets;
Des épitaphes pour tombeaux,
Diverses poésies à propos.
Sans y mêler de critique,
Il exerce l'art poétique.
Du chaste amour, dans ses vers,
Il peint les sentiments divers.
Venez à lui, jeunes amateurs,
Il garde le secret des cœurs.

Sans doute, quelques-uns de ces vers ne sont pas parfaits; mais qui peut se vanter de l'être en ce monde? Il n'y a d'ailleurs qu'un pied de trop, et ce n'est point la peine d'en parler vraiment.

Vêtu d'une houppelande maltraitée par les ans, les coudes emprisonnés dans des manches de lustrine soigneusement attachées, l'*écrivain*, assis *à son bureau*, les lunettes sur le nez, toutes ses plumes taillées devant lui, se mettait avec un empressement parfait aux ordres de quiconque franchissait le seuil de sa porte; quelquefois il devenait le confident de bien étranges révélations, l'instrument de bien des scandales et de bien des noirceurs. Mais aussi que de services ne rendait-il pas? Installé dans son fauteuil de canne, dont la garniture consistait en un coussin fatigué, évidé par le milieu et devenu rougeâtre à la longue, il prêtait gravement l'oreille aux petites bouches roses qui venaient tout lui dire comme à un confesseur ou à un médecin, et *mettait la main à la plume* pour le conscrit qui envoyait à sa vieille mère ou à sa payse *une bonne année accompagnée de plusieurs autres*. La providence des nourrices sur lieux, des bonnes d'enfants, des filles-mères, des cuisinières expertes à faire danser l'anse du panier et dont il réglait le carnet de façon à bonifier 7 livres 10 sous par semaine, il était surtout celle des Arianes délaissées et des Thésées perfides dont regorge la cavalerie. Plus d'une pauvrette venait auprès de lui gémir et pleurer, accuser le monstre qui avait juré de l'épouser; plus d'un pompier en feu venait lui déclarer sa flamme; plus d'un fantassin épris, plus d'un gendarme en délire a fait appel à sa prose mirifique et à son irrésistible coulée pour battre en brèche et faire rendre les armes à une foule de *particulières que c'était ça, nom de nom!* Tous ces cœurs sensibles n'étaient pas toujours généreux, mais avec eux pas de crédit; 10 sous pour les civils, 25 centimes pour MM. les militaires et les bonnes sans place : avec cela, on vivotait encore, car le nombre est grand, plus grand qu'on ne le supposerait, de ceux qui ne savent ni lire ni écrire. Mais voilà que Paris a voulu se mettre à neuf, et que de démolition en démolition on a réduit à néant l'humble industrie de ces bienfaiteurs de l'humanité, de l'humanité dénuée d'orthographe et de style. Puissent ceux qui ont chassé de nos murs l'*écrivain public* mettre l'ouvrier, le villageois, l'homme du peuple enfin à même par l'éducation de pouvoir se passer de ses lumières, un peu bornées parfois, mais peu coûteuses toujours!

Pour finir et mieux faire comprendre à nos neveux ce qu'aura été l'*écrivain public*, donnons un souvenir au brave homme qui, il y a vingt-cinq ans environ, tenait échoppe rue Montmartre, près de l'église Saint-Eustache. C'était le Mathusalem des scribes; il n'avait pas neuf cent soixante-neuf ans, mais pour sûr il paraissait les avoir. Ce patriarche était un homme instruit et sachant le français à lui tout seul comme les Quarante réunis. A vrai dire, Dumarsais le laissait assez indifférent; mais Girault-Duvivier était son homme, son grand homme. Il l'avait annoté, commenté, développé dans un gros livre qui n'a jamais vu le jour, hélas! Il s'était proposé d'élaguer de notre langue toutes les irrégularités qui la déparent, et un de ses griefs contre l'Académie était que les immortels n'admettent aucune différence entre deux *temps* différents, comme, par exemple : Il *finit* sa besogne (*passé*); il *finit* sa besogne (*présent*). Le bonhomme joignait, lui aussi, aux mérites de la science les dons de l'imagination. Il rimait tant bien que mal et couchait son petit morceau de poésie fort proprement sur le papier. Voici l'enseigne qu'il avait placée au faîte de sa baraque et qui, malgré quelques chevilles, dénote une âme honnête :

Ma bonne plume, ô toi que l'on convie
A griffonner plus à tort qu'à raison,
Noircis ton bec pour me gagner la vie,
Noircis ton bec pour noircir le fripon.
Sois noire encore, alors qu'une coquette
Veut captiver un amant papillon;
Noircis toujours quand une humble soubrette
Dans un poulet singe dame de ton.
Mais si jamais de malfaisants génies
M'osaient dicter de criminels discours
Pour édifier de noires calomnies!!!
Ma bonne plume! ah! sois blanche toujours.

Par malheur, le père Lepage, c'est ainsi que s'appelait l'*écrivain*, n'était pas apprécié comme il le méritait. Son style ne convenait que médiocrement aux cuisinières possédées « du doux désir cher à Vénus; » encore moins à mesdames de la Halle qui ne le trouvaient pas assez haut en couleur. Aussi le vieillard ne gagnait-il que misérablement sa vie. Cependant il s'acheminait paisiblement vers sa dernière heure et quatre-vingts ans venaient de sonner pour lui à l'horloge des *écrivains publics* et des rois, lorsque — mais non, vous ne le croirez pas? — lorsque l'Amour, sous les traits d'une jeune et jolie cliente délaissée par un infidèle, vint dans sa cahute sombre et triste le percer de ses traits les plus malins. Il n'osa pas déclarer sa flamme qui le *suivit au tombeau;* mais, pour l'apaiser, il écrivit un sonnet à la demoiselle, qui avait les cheveux roux et se nommait Durand. Puis il mourut d'amour... ou de faim... ou de vieillesse — on ne sait au juste — peut-être des trois choses à la fois — à l'heure même où la charmante Durand épousait l'amant retrouvé. Qu'on juge d'après cette histoire, qui n'est pas un conte, de quels drames ont été témoins les mille et une échoppes d'*écrivains publics!*

— **Allus. litt. Sans la langue... l'auteur le plus divin Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain**, Allusion à deux vers de Boileau. V. LANGUE.

ÉCRIVANT (é-kri-van) part. prés. du v. Ecrire : *On ne saurait, en* ÉCRIVANT, *rencontrer le parfait et surpasser les anciens que par l'imitation.* (La Bruy.) *Corriger est la seule fin qu'on doive se proposer en* ÉCRIVANT. (La Bruy.) *Rien n'est si ridicule que d'être sur le trépied en* ÉCRIVANT *à ses amis.* (La Harpe.)

Sans cesse en *écrivant* variez vos discours.
BOILEAU.

ÉCRIVANT, ANTE adj. (é-kri-van, an-te — rad. *écrire*). Qui écrit : *On a oublié déjà les tables tournantes, parlantes et* ÉCRIVANTES. *Ce n'est pas aux yeux que j'ai mal, c'est à la main* ÉCRIVANTE. (Volt.) ‖ Qui écrit des livres, qui compose des œuvres écrites; ne se dit guère que par dénigrement : *Je connus la canaille* ÉCRIVANTE, *la canaille cabalante, la canaille convulsionnaire.* (Volt.) *La révolution de 1789 est venue bien à temps pour donner enfin quelque débouché à ce trop-plein de la gent* ÉCRIVANTE. (J. Janin.)

ÉCRIVASSERIE s. f. (é-kri-va-se-rî — rad. *écrivassier*). Manie d'écrivassier : *L'*ÉCRIVASSERIE, *tu le sais, est chez nous un péché de famille du côté paternel.* (Chamf.)

ÉCRIVASSIER, IÈRE s. (é-kri-va-sié, iè-re — rad. *écrivant*). Par dénigr. Homme, femme auteur qui a la manie d'écrire, qui écrit beaucoup et mal : *Ne nous figurons pas, nous, pauvres* ÉCRIVASSIERS, *que nous soyons autre chose que des observateurs plus ou moins exacts.* (F. Bastiat.)

— Adjectiv. : *La gent* ÉCRIVASSIÈRE.

— **Syn. Ecrivassier, écrivailleur.** V. ÉCRIVAILLEUR.

ÉCRIVE s. f. (é-kri-ve — rad. *écrou*). Techn. Arbre de l'écrou de la presse à apprêter les draps.

ÉCRIVEUR, EUSE adj. (é-kri-veur, eu-ze — rad. *écrivant*). Qui écrit beaucoup, qui aime à écrire : *La maréchale de Villeroi n'est pas* ÉCRIVEUSE *de son naturel.* (Mme de Coulanges.) *On n'a jamais été plus décidément* ÉCRIVEUSE *que Mme de Genlis.* (Ste-Beuve.) ‖ Mme de Sévigné a dit plusieurs fois ÉCRIVEUX, ce qui paraît être un provincialisme.

— Substantiv. Personne qui écrit beaucoup, qui aime à écrire : *C'est un grand* ÉCRIVEUR. *Je ne suis pas une* ÉCRIVEUSE. (Mlle de Villeroi.)

ÉCROISTRE v. a. ou tr. (é-kroî-tre). Forme ancienne du mot ACCROÎTRE.

ÉCROS s. m. (é-kro). Lisière de drap, sur les côtes de la Manche : *Des chaussons d'*ÉCROS.

ÉCROTAGE s. m. (é-kro-ta-je — rad. *écroter*). Techn. Action d'écroter les salines, d'y enlever la première terre des ouvroirs. ‖ Terre ainsi enlevée et qu'on passe à la fonte sous le nom de *déblai*.

ÉCROTÉ, ÉE (é-kro-té) part. passé du v. Ecroter : *Ouvroir* ÉCROTÉ.

ÉCROTER v. a. ou tr. (é-kro-té — du préf. privat. *é*, et de *croûte*). Techn. Enlever la première terre d'un ouvroir de saline.

ÉCROU s. m. (é-krou — du bas latin *scroa*, *scrua*, un mémoire, une cédule; *escroa*, cédule, bandelette de parchemin. Origine inconnue. Le sens, dit M. Littré, paraît être ce qu'on déchire, lambeau; d'où, lambeau de papier, registre d'écrou. L'anglais a dans le même sens *scroll*, et, comme cette langue n'en fournit pas l'étymologie, on peut conjecturer que c'est une altération de l'ancien français *escroele*, qui signifie une lanière dans ce vers d'un vieux fabliau :

Elle ne pot tenir as mains
Escroele, drapel ne pieche...

Peut-être que le bas latin *scroa* est voisin du latin *corium*, cuir, de la racine sanscrite *kar*, fendre, couper [v. CUIR]. Le sens de morceau de parchemin s'expliquerait ainsi très-facilement. On pourrait encore le rapprocher d'un autre côté de la racine germanique *scer*, *scar*, *scur*, couper, déchirer, répondant exactement à la racine sanscrite *kshur*, *khur*, *chur*, fendre, couper, déchirer). Article du registre des emprisonnements, indiquant le jour où une personne a été incarcérée, la cause pour laquelle elle a été arrêtée et par l'ordre de qui s'est faite cette arrestation : *Dresser un* ÉCROU. *Le procès-verbal d'*ÉCROU *doit contenir plusieurs formalités dont l'inobservation entraîne la nullité de l'emprisonnement.* (Chabrol.) *En matière politique, il n'y a pas de registre d'*ÉCROU. (Alex. Dum.)

— *Lever l'écrou de quelqu'un*, L'élargir, lui rendre sa liberté.

— **Encycl.** Législ. Le mot *écrou* a signifié d'abord *élargissement*, *décharge*, et c'est dans ce sens que nous le voyons employé dans l'ordonnance de Charles VI, en 1413, et surtout dans celle de Louis XII, en 1498. Une ordonnance de François Ier, rendue en 1535, emploie encore le mot *écrou* en lui donnant la signification d'*élargissement;* mais, à partir de la fin du XVIIe siècle, ce mot n'est plus usité que dans une acception contraire à celle qu'il avait eue jusqu'alors.

Aujourd'hui, on entend par *écrou* l'acte par lequel un geôlier ou concierge reconnaît prendre à sa charge un prisonnier que remet entre ses mains l'officier public qui a fait ou ordonné la capture.

Voici quelles étaient, en matière civile ou commerciale, avant l'abolition de la contrainte par corps, les dispositions de la loi. *L'écrou* du débiteur devait énoncer : 1° le jugement; 2° les noms et domicile du créancier; 3° l'élection de domicile, s'il ne demeure pas dans la commune; 4° les noms, demeure et profession du débiteur; 5° la consignation d'un mois d'aliments au moins; enfin mention de la copie qui était laissée au débiteur tant du procès-verbal d'emprisonnement que de l'*écrou*. Aux termes de l'art. 790 du Code de procédure civile, le geôlier ou gardien devait transcrire sur son registre le jugement qui autorisait l'arrestation; faute par l'huissier de représenter ce jugement, le geôlier ou gardien devait refuser de recevoir le débiteur et de l'écrouer.

En matière criminelle, tout exécuteur d'arrêt et de jugement de condamnation, de mandat d'arrêt, d'ordonnance de prise de corps confirmée par arrêt, est tenu avant de re-

mettre au gardien la personne qu'il conduit, de faire inscrire sur le registre l'acte dont il est porteur. L'acte de remise ou *écrou* est écrit en sa présence. Le tout est signé tant par lui que par le gardien. Le gardien lui en remet une copie signée de lui pour sa décharge.

ÉCROU s. m. (é-krou — Diez tire ce mot du latin *scrobis*, fossette; mais il est plus probable qu'il dérive du germanique : anglais *screw*, allemand *schraube*, hollandais *schræf*, suédois *skruf*, danois *skrue*. Toutes ces formes se rapportent sans doute à la même racine que le grec *graphein*, creuser, latin *scribo*, écrire, gothique *graban*, savoir le radical *grab*, dont le sens primitif doit avoir été celui de creuser et qui doit être voisin de la racine sanscrite *kap*, *kop*, d'où le grec *skaptô*, creuser; ancien slave *kopati*, même sens. V. ÉCRIRE). Trou creusé en hélice pour recevoir une vis : ÉCROU *taraudé, fileté. Pratiquer un* ÉCROU *dans une plaque de fer.* ‖ Pièce ainsi creusée, qui sert à serrer certains objets, en s'engageant dans la vis d'un boulon : *Un* ÉCROU *de fer, de cuivre, de bois. L'*ÉCROU *d'un pressoir. Serrer un* ÉCROU.

— Fig. Ce qui comprime ou retient : *Tout ce qui resserre l'*ÉCROU *de la centralisation administrative donne des forces à la révolution.* (E. de Gir.)

— **Encycl.** Un *écrou* est une pièce de laquelle on aurait enlevé intérieurement, s'il était possible, une vis toute taillée, il présente une cavité que la vis correspondante remplit exactement. L'*écrou* est fixe ou mobile : dans le premier cas, la vis y pénètre en tournant; dans le second, c'est lui qui glisse dans le sens de l'axe de la vis en tournant autour d'elle. Si l'*écrou* est guidé entre deux glissières parallèles à l'axe de la vis et que celle-ci, reposant à ses deux extrémités sur des tourillons qui l'empêchent d'avancer ou de reculer, tourne autour de son axe, l'*écrou*, ne pouvant prendre le même mouvement, se déplace parallèlement à l'axe et avance d'un pas pour un tour et d'une fraction de pas pour une fraction de tour. C'est ainsi que, dans les machines à diviser, l'*écrou* avance de longueurs égales pour des rotations égales de la vis; cette disposition permet de marquer exactement les divisions égales des règles, des tubes thermométriques et barométriques, etc., etc.

On distingue plusieurs sortes d'*écrous :* les *écrous carrés*, avec ou sans chanfrein à la partie supérieure; les *écrous à six pans*, avec partie sphérique au sommet; les *écrous cylindriques*, toujours noyés, et dans lesquels deux trous permettent d'introduire une clef à griffes; les trous sont quelquefois remplacés par des entailles; les *écrous à entailles* ou *à dents*, dont la partie supérieure ou inférieure est garnie de dents sur lesquelles vient s'appuyer un ressort; les *écrous à oreilles*, de forme généralement conique et qui portent deux appendices pour faciliter le serrage à la main; les *écrous à chapeau*, le plus souvent à six pans, qui sont munis d'une embase tenant lieu de rondelle; les *écrous ronds*, que l'on manœuvre à la main en se servant du disque dentelé qu'ils portent au milieu de leur hauteur; ces *écrous* sont très-employés dans les instruments d'optique et de précision.

Les *écrous* peuvent être fortement ou peu serrés sur les pièces, selon que celles-ci sont fixes ou en mouvement. Pour empêcher les *écrous* peu serrés de se défaire, on emploie le *contre-écrou*, qui n'est autre chose qu'un second *écrou* pressant le premier autant qu'il est possible de le faire; ce système s'emploie dans les machines, pour les bielles, les chapeaux de paliers, etc. On fait encore usage, pour arrêter les *écrous*, de la goupille ou tige de fer que l'on introduit dans un trou du boulon, juste au-dessus de l'*écrou* ou quelquefois dans l'*écrou* lui-même, et de la clavette, pièce à faces parallèles. Dans les pièces en mouvement, on emploie, outre le second *écrou*, un ressort s'appuyant sur la cannelure; cette disposition permet de serrer par fraction de tour. Dans certaines machines, les *écrous* à six pans sont maintenus par une fourche mobile autour d'un axe de rotation, qui permet de serrer par sixième de tour. En Angleterre, on fait quelquefois l'*écrou* cylindrique en haut et hexagone à la partie inférieure; la partie cylindrique est alors enveloppée d'un chapeau qui laisse passer une vis filetée en sens inverse de la première; un ergot empêche alors le chapeau de tourner.

Les *écrous* se serrent au moyen de la clef anglaise ou de clefs droites en S, à fourche, à douille ou à béquille, à griffes, à crochet.

Les filets des *écrous* sont, comme ceux des boulons, carrés, rectangulaires, triangulaires et arrondis. Il existe une relation entre le pas, le diamètre et la profondeur du filet : 1° pour les filets carrés, le pas est les neuf centièmes du diamètre de la tige du boulon à fileter, augmentée de deux dix-millièmes; la profondeur du filet varie entre la moitié et le quart du pas; 2° pour les filets triangulaires, le pas est les huit centièmes du diamètre plus un millième, et la profondeur les dix-neuf trentièmes du pas.

Les *écrous* sont taraudés, filetés ou brasés, selon qu'ils sont faits avec des tarauds, avec le peigne, ou que la partie filetée, faite d'une autre matière que celle qui compose le corps de l'*écrou*, a été rapportée et soudée dans l'intérieur du trou.

Les *écrous* taraudés se font dans les bois liants, dans le cuivre et dans le fer, à l'aide d'un taraud en acier (v. TARAUD) que l'on passe deux ou trois fois pour approfondir le filet; on commence par le taraud conique et l'on termine par le taraud cylindrique. Pour qu'un *écrou* soit bien taraudé, il est nécessaire que le diamètre intérieur corresponde au plein du taraud et que le grand diamètre, celui qui correspond au fond de l'écuelle, soit bien le même que le diamètre extérieur du taraud mesuré sur le sommet des filets. On nomme écuelle la profondeur du sillon en hélice qui sépare les filets. Lorsque l'*écrou* est de fer, on se sert de tarauds à quatre ou cinq pans; quand il est de cuivre, le taraud à trois pans est préférable.

Les *écrous* filetés se font sur le tour avec un peigne ayant la forme d'un couteau dont le tranchant, au lieu d'être continu, est muni de dents pyramidales placées à côté les unes des autres. On emploie cet outil toutes les fois que la matière est trop cassante pour supporter la pression d'un taraud; tels sont l'ivoire, le bois, la corne, etc., etc. On se sert aujourd'hui de machines spéciales pour faire les *écrous* filetés; elles prennent le nom de tours à fileter. Dans ces appareils, il est nécessaire que l'outil parcoure un chemin égal au pas pendant que l'*écrou* fait un tour.

Les *écrous* brasés sont ceux dont le filet est rapporté et fixé au moyen de la brasure. On commence par faire la douille d'un diamètre tel qu'elle entre librement sur la vis dont elle sera l'*écrou;* on prépare le filet, en se servant de la vis elle-même pour motrice, puis on l'introduit dans sa boîte ou douille et l'on brase.

Le filet d'un *écrou* plus le creux se nomme le pas; celui-ci peut être plus ou moins incliné; cette inclinaison se nomme course ou rampant. Selon que l'on veut obtenir peu ou beaucoup de course, le filet est simple, double, triple, quadruple, quintuple, etc. Les *écrous* se serrent généralement à droite; cependant on en fabrique qui opèrent leur serrage en les tournant à gauche; on les distingue des autres en les nommant *écrous à gauche*.

Un *écrou* est réputé bien fait lorsque le trou intérieur est bien cylindrique, si telle est la forme qu'il doit avoir, ou régulièrement évasé, s'il doit être conique, il faut que les filets soient bien coupés, bien tranchants, sans brèches sur l'arête, pour le cas où ils sont triangulaires, et à arêtes vives pour celui où ils sont carrés.

En règle générale, les pleins doivent être égaux aux vides; mais si l'*écrou* est de même matière que la vis, il faut faire les pleins un peu plus forts que les vides; si l'*écrou* est plus dur que la vis, rien ne s'oppose à l'application de la règle générale et même à ce que les filets soient maigres et évidés, selon le rapport des degrés de dureté des matières entre elles. Ces dernières, ainsi que la force de l'*écrou*, déterminent non-seulement la forme à donner aux tarauds, mais encore le système à employer pour la fabrication. Ainsi un *écrou* dans le bois se fait depuis les plus petits diamètres jusqu'à ceux de 0m05 à 0m06, avec les tarauds de fer ordinaire; mais, passé ces dimensions, on emploie un appareil spécial, composé d'un cylindre de bois dur que l'on nomme fausse vis, tourné sur toute sa longueur et à l'extrémité duquel on a laissé une tête percée d'un trou, dans lequel on passe, pour le faire tourner, un levier dit tourne-à-gauche. Pour tracer la fausse vis, on porte sur une génératrice de ce cylindre la hauteur du pas autant de fois qu'elle peut la contenir; on décrit alors une hélice ayant l'inclinaison voulue, et on lui mène une parallèle distante d'elle de la hauteur d'un filet. Ce tracé terminé, on le découpe au moyen d'une scie à dossière, en donnant à celle-ci la hauteur de fer nécessaire pour ne pas dépasser le creux de la vis, puis on fait sauter avec un bec-d'âne le bois compris entre les filets. Lorsque la vis est faite et bien nettoyée, on l'enduit de graisse et on l'arme des grains-d'orge qui doivent couper le bois dans l'intérieur de l'*écrou*.

ÉCROUE s. f. (é-kroû — rad. *écrou*). Anc. cout. Déclaration, dénombrement et aveu d'héritages que les vassaux devaient remettre à leur seigneur. ‖ Ecritures en justice qui renfermaient les faits et les raisons des parties. ‖ Rôles que les receveurs fournissaient aux sergents chargés de percevoir les tailles et amendes. ‖ Dans ces divers sens, *écroue* s'est parfois écrit ÉCROU.

— s. f. pl. Etats ou rôles de la dépense de bouche de la maison du roi : *Les* ÉCROUES *n'étaient pas encore signées et arrêtées.*

ÉCROUÉ, ÉE (é-krou-é) part. passé du v. Ecrouer. Emprisonné et inscrit au registre des écrous : *Un homme* ÉCROUÉ *pour dettes ne peut pas se présenter à la candidature.* (Balz.)

ÉCROUELLE s. f. (é-krou-è-le). Crust. Nom vulgaire des crevettes dans quelques localités.

— Ornith. *Agasse écrouelle*, Nom vulgaire du pic épeiche, oiseau blanc et noir comme la pie, et marqué au cou d'une tache rouge.

ÉCROUELLÉ, ÉE adj. (é-krou-è-lé — rad. *écrouelles*). Qui est atteint d'écrouelles. ‖ Vieux mot. On dit aujourd'hui SCROFULEUX et quelquefois ÉCROUELLEUX.

— Substantiv. Personne atteinte d'écrouelles : *Un* ÉCROUELLÉ. *Des* ÉCROUELLÉES.

ÉCROUELLES s. f. pl. (é-krou-è-le — lat. *scrofulæ*, même sens). Pathol. Maladie chronique caractérisée par la dégénérescence tuberculeuse des glandes superficielles et spécialement des glandes du cou : *Avoir les* ÉCROUELLES. *Le roi de France passait pour avoir le don de guérir les* ÉCROUELLES. *Les successeurs d'Edouard III ont continué de se décorer du titre de roi de France, uniquement pour se conserver le privilége de guérir les* ÉCROUELLES. (Rochester.) *Les rois de France guérissent leurs sujets de la roture à peu près comme des* ÉCROUELLES, *à condition qu'il en restera des traces.* (Rivarol.) *Il n'y a plus de main assez vertueuse pour guérir les* ÉCROUELLES. (Chateaub.)

Le roi dit : « Je n'ai qualité
Que pour guérir les *écrouelles.* »
BÉRANGER.

‖ Les médecins disent généralement SCROFULES.

— **Encycl.** *Croyances populaires.* De tout temps on a exploité la crédulité publique. On dirait que, dans notre pauvre humanité, il est une classe d'individus qui ne saurait vivre sans le mensonge et l'hypocrisie. En France surtout, où la race moutonnière est si nombreuse et si tenace, cette exploitation eut lieu sur une grande échelle, et c'est à peine si encore aujourd'hui, au XIXe siècle, l'on est bien revenu de ces sottes billevesées. Pendant longtemps on accordait aux rois de France le don miraculeux de guérir les *écrouelles* en les touchant de leurs mains sur lesquelles on avait préalablement fait une onction avec la sainte ampoule. Cet usage remonterait à une époque fort ancienne. Un anonyme du XIIe siècle en parle déjà comme d'un privilége conféré par saint Marcou aux rois de France. Quelques écrivains pensent que Robert est le premier de nos rois qui obtint du ciel l'insigne honneur d'obtenir la guérison de cette maladie par l'attouchement. Il est certain qu'il n'en est point fait mention avant le XIe siècle. Guibert, abbé de Nogent, écrivain du commencement du XIIe siècle, en parle à l'occasion de Louis le Gros. Il dit que Philippe Ier, père de ce roi, avait la vertu de guérir les *écrouelles*. Guillaume de Nangis parle aussi des *écrouelles* dans l'*Histoire de saint Louis :* « En touchant les *écrouelles* pour la guérison desquelles Dieu a accordé une grâce particulière aux rois de France, le pieux roi adopta un usage particulier. Ses prédécesseurs se bornaient à toucher le mal en prononçant quelques paroles appropriées, paroles saintes et catholiques, mais sans faire aucun signe de croix. Saint Louis ajouta à ces paroles le signe de la croix, pour qu'on attribuât la guérison à la vertu de la croix et non à la dignité royale. » Raoul de Presle, dédiant à Charles V sa traduction de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin, lui dit : « Vos devanciers et vous avez telle vertu et puissance qui vous est donnée et attribuée de Dieu, que vous faites miracles en votre vie, tels et si grands, que vous guérissez d'une très-horrible maladie qui s'appelle les *écrouelles.* »

Etienne de Conti, religieux de Corbie, vivant en 1400 et auteur d'une histoire de France manuscrite, qui se trouvait avant la Révolution à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, rapporte ainsi les formalités observées par Charles VI pour la guérison des *écrouelles :* « Après que le roi avait entendu la messe, on apportait un vase plein d'eau; et le roi, ayant fait ses prières devant l'autel, touchait le mal de la main droite et se lavait dans cette eau; et les malades en portaient sur eux pendant les neuf jours de jeûne auxquels ils se soumettaient ensuite. »

C'était le jour de son sacre, après la cérémonie, que le roi touchait pour la première fois les *écrouelles*. Il imposait les mains sur les malades qui lui étaient présentés et les touchait doucement en leur disant : « Le roi te touche, Dieu te guérit. » Outre cela, toutes les bonnes fêtes de l'année, on donnait rendez-vous aux malades qui venaient de tous les pays, mais principalement d'Espagne, dans le lieu où le roi voulait célébrer la fête, celle de Pâques, de Pentecôte ou autre. Aussitôt les malades arrivés, ils étaient visités par les premiers médecins de la cour; ceux qui étaient reconnus avoir vraiment des *écrouelles* étaient enrôlés, les autres renvoyés. Le jour venu, le grand aumônier préparait le roi à cette dévotion, le faisant confesser, ouïr la messe et communier. On faisait ranger les pauvres malades dans l'endroit destiné à cette cérémonie, tous à genoux et les mains jointes, invoquant l'aide de Dieu par le ministère du roi. La messe dite, le roi, ayant son grand ordre sur lui, arrivait au lieu où étaient réunis les malades, avec le grand premier aumônier et les seigneurs de sa cour; les médecins et les chirurgiens étaient derrière les malades; ils prenaient la tête de chacun d'eux et la tenaient assujettie, afin que le roi pût la toucher plus commodément. Le roi, en face du malade, étendait sa main nue du front au menton, puis d'une oreille à l'autre, en disant : « Le roi te touche, Dieu te guérit. » Et ainsi à chacun, en donnant sa bénédiction par le signe de la croix. Le roi était suivi par le grand aumônier, qui à chaque malade touché donnait une aumône, aux étrangers cinq sols et aux Français deux sols, puis on le faisait sortir incontinent, de peur d'embarras ou de peur qu'il n'allât prendre encore rang pour avoir deux aumônes. « Cependant, dit le manuscrit qui rapporte ce cérémonial, le premier maître d'hôtel ou le maître d'hôtel en second tient une serviette trempée de vin et d'eau pour bailler au roi à laver sa main après tant de sales attouchements, et de là le roi s'en va dîner, et d'ordinaire dîne mal, dégoûté de l'odeur et de la vue de ces plaies et glandes puantes; mais la charité chrétienne surmonte tout. » Les Espagnols ou étrangers tenaient toujours le premier rang parmi les écrouellés, et il n'était pas rare de voir des gentilshommes de cette nation venir demander la guérison de cette affreuse maladie.

On sait que ce singulier privilége avait fourni aux ennemis de Richelieu l'occasion d'un bon mot : « Le cardinal, disaient-ils, n'avait laissé à Louis XIII que le pouvoir de toucher les *écrouelles.* » Louis XIV, pour le sacre duquel on fit revivre des solennités féodales alors dénuées de sens et en opposition complète avec les mœurs, ne manqua pas de prouver aussi à Reims sa puissance surhumaine, et les mémoires du temps rapportent qu'il toucha près de deux mille malades rassemblés sur la place.

Les rois de France, du reste, n'étaient pas les seuls qui fussent en possession de cette vertu merveilleuse de guérir des scrofules; ce privilége appartenait aussi aux rois d'Angleterre, auxquels le ciel l'avait accordé en récompense des vertus de saint Edouard. Cette prérogative fut la dernière consolation de Jacques II réfugié à Saint-Germain et dont l'archevêque de Reims disait si plaisamment : « Oh! l'honnête homme, qui a perdu un royaume pour une messe! » Toutes les fois que l'occasion s'en présentait, il touchait les *écrouelles*, se contentant de peu, selon le précepte du sage. Delancre, le fameux démonographe du XVIe siècle, prétend que ceux qui naissent légitimement septièmes mâles, sans mélange de filles, guérissent également les *écrouelles* en les touchant. C'est ce que rapporte aussi la princesse palatine, qui voyait souvent les rois de France et d'Angleterre toucher les *écrouelles* et qui avait l'air de ne croire que médiocrement à leur merveilleux pouvoir : « On attachait autrefois dans ce pays tant d'importance à la naissance d'un septième garçon, dit-elle dans sa correspondance, que les rois donnaient une pension au père; cela a tout à fait cessé, car on a reconnu que ce n'était qu'une superstition. Quant à ce qu'on dit du pouvoir qu'a un septième garçon de guérir les *écrouelles*, je crois qu'il en est de cette faculté comme de celle dont se vante le roi de France. » On a écrit divers ouvrages sur ce singulier privilége des rois de France; les curieux pourront consulter celui de Dulaurens, premier médecin de Henri IV, intitulé : *De mirabili strumas sanandi vi, solis Galliæ regibus christ. divinitus concessa* (Paris, 1609).

— Pathol. V. SCROFULES.

ÉCROUELLET s. m. (é-krou-è-lè — rad. *écrouelles*). Art vétér. Tumeur de la région cervicale du bœuf.

ÉCROUELLEUX, EUSE adj. (é-krou-è-leu, eu-ze — rad. *écrouelles*). Qui a rapport aux écrouelles, qui tient à la nature des écrouelles : *Affection* ÉCROUELLEUSE. *Cicatrices* ÉCROUELLEUSES. ‖ Qui est atteint des écrouelles : *Enfant* ÉCROUELLEUX.

— Substantiv. Personne qui a les écrouelles : *Les* ÉCROUELLEUX. *Une* ÉCROUELLEUSE.

ÉCROUER v. a. ou tr. (é-krou-é — rad. *écrou*). Inscrire sur le registre des écrous d'une prison : *Le greffier de la prison se mit en devoir de m'*ÉCROUER.

— Par ext. Emprisonner : *On l'a* ÉCROUÉ *aux Madelonnettes.*

ÉCROUI, IE (é-krou-i) part. passé du v. Ecrouir : *Quelques métaux ne peuvent être* ÉCROUIS *sans précaution; il en est qui se déchirent ou qui se brisent.* (Baudrimont.) *Le fer fortement* ÉCROUI *ne communique pas la polarité à une aiguille d'acier.* (Becquerel.)

ÉCROUIR v. a. ou tr. (é-krou-ir — L'origine de ce mot est douteuse. M. Littré propose *écrou*, si la filière a d'abord été le moyen de l'écrouissage). Techn. Battre un métal à froid ou le passer à la filière pour le rendre plus dense et plus élastique : ÉCROUIR *du fer.*

S'écrouir v. pr. Etre écroui; devenir dense et élastique : *Le fer, quoique le plus robuste des métaux,* S'ÉCROUIT *comme les autres.* (Buff.) *L'or* S'ÉCROUIT *sous le marteau.* (Teyssèdre.) *Un fil qui vient d'être étiré dans l'ouverture d'une filière ne peut y être repassé ensuite, sans qu'il faille employer une certaine force; il s'allonge et* S'ÉCROUIT *encore.* (Baudrimont.)

ÉCROUISSAGE s. m. (é-krou-i-sa-je — rad. *écrouir*). Techn. Action d'écrouir : *Dans l'horlogerie, toutes les pièces de laiton sont durcies par l'*ÉCROUISSAGE. (Francœur.)

— **Encycl.** Ecrouir un métal, c'est le battre et le laminer à froid pour le rendre plus roide, plus dur et plus élastique.

L'*écrouissage* se fait au moyen du marteau, du balancier, du laminoir et de la filière.

Les corps susceptibles d'être écrouis ne doivent pas être fragiles, cassants, trop durs, trop élastiques; les métaux, sauf ceux qui sont susceptibles de se durcir à la trempe, sont les seuls corps sur lesquels on pratique l'*écrouissage;* ce sont principalement : l'or, l'argent, le cuivre, le fer, le platine, le palladium, le zinc, l'étain, le plomb, le nickel, le cadmium. A cette nomenclature, il faut ajou-

ter les principaux alliages, tels que le bronze, le laiton, le maillechort, le tam-tam, la soudure des plombiers et les alliages monétaires. Parmi ces métaux et ces composés, il en est pour lesquels l'*écrouissage* peut aller jusqu'à les faire fendre et casser. On est obligé, pour éviter cet inconvénient, de les soumettre à la trempe et au recuit. Après l'*écrouissage*, on leur rend les propriétés qu'ils avaient avant cette opération, en les recuisant s'ils ont été trempés, ou en les trempant s'ils ont été recuits.

De toutes les méthodes qui servent à écrouir, le martelage est la meilleure et la plus généralement mise en pratique. Les machines employées à cet effet sont le marteau à devant des forgerons, le martinet hydraulique ou à vapeur et le marteau-pilon.

Sous l'action du marteau, l'or devient cassant, et, après cette opération, il ne reprend ses propriétés que par la trempe. Le cuivre est peut-être de tous les métaux celui qui se comporte le mieux lorsqu'il est soumis à l'*écrouissage;* aussi peut-on l'écrouir à chaud et à froid, sans qu'il perde aucune de ses propriétés. Le laiton, le fer-blanc se martellent bien à froid; ils n'ont besoin d'aucune opération préliminaire ou secondaire; le bronze, composé de 20 parties d'étain et de 80 parties de cuivre, peut se forger après la trempe; il acquiert une sonorité particulière lorsqu'il est réduit en plaque mince. Le fer s'écrouit à chaud, ainsi que l'acier; ce dernier demande à être trempé à nouveau pour recouvrer ses qualités primitives.

Par la méthode du balancier, on obtient un *écrouissage* assez régulier, mais qui ne vaut jamais celui que produit le martelage; ce système est principalement réservé à la fabrication des médailles, des monnaies et des bijoux.

L'*écrouissage* par laminage se fait au moyen de laminoirs, dans lesquels les métaux s'allongent plus qu'ils ne s'élargissent. Les différents métaux rangés dans l'ordre de laminabilité décroissante présentent la liste suivante : or, argent, cuivre, platine, palladium, alliage d'argent et de cuivre, laiton, maillechort, plomb, cadmium, zinc, fer, nickel. Le laminage rend l'or et l'argent tellement roides qu'on est obligé de les recuire après cette opération. Le zinc se lamine très-bien à la température de 100° environ. Le fer et l'acier peuvent être passés au laminoir à partir de la température du rouge jusqu'à la température voisine de leur point de fusion.

La méthode de l'étirage consiste à faire passer les métaux dans les trous d'une filière; dans cette opération l'allongement, peut se faire par resserrement des molécules ou par diminution simple du diamètre primitif. M. Baudrimont, en faisant passer différents métaux à travers la même ouverture d'une filière, a remarqué que cette ouverture étant représentée par 1,950, le diamètre du fil était, pour l'alliage de 9 parties d'argent et 1 partie de cuivre, 1,8935; pour le cadmium, 1,8800; pour le laiton, 1,8735; pour le fer, l'étain et le cuivre, 1,8755; pour l'argent et le plomb, 1,8675. Il rapporte, en outre, un fait qui paraît contredire les précédents : c'est qu'un fil qui vient d'être étiré dans une filière ne peut y repasser sans qu'il faille exercer une certaine force, sans qu'il s'allonge et sans qu'il s'écrouisse de nouveau.

L'*écrouissage* obtenu par ce dernier procédé est moindre que celui qu'on obtient par le laminage ou le martelage. La densité du métal écroui par ces derniers modes est beaucoup plus grande que celle qui résulte de l'étirage; toutefois il y a une exception pour les fils de 0m,001 et au-dessous, qui présentent à peu près la même densité que s'ils étaient laminés ou martelés; la raison en est que l'étirage laisse toujours au centre une partie non écrouie.

Voici à peu près l'ordre dans lequel on doit placer les métaux suivant leur plus ou moins grande facilité à passer dans la filière : or, argent, platine, fer, cuivre, alliage d'argent et de cuivre, laiton, zinc, cadmium, palladium, étain, plomb, nickel.

A ces quelques renseignements généraux sur l'*écrouissage*, nous pouvons ajouter que le laminage écrouit le métal après l'avoir étiré, tandis que l'étirage l'étire après l'avoir écroui; ce sont sans doute ces différents modes d'action qui font que les métaux ne sont pas également aptes à subir les deux opérations.

ÉCROUISSANT (é-krou-i-san) part. prés. du v. Ecrouir : *L'action du balancier, en* ÉCROUISSANT *les monnaies, leur fait acquérir de la dureté et augmente leur durée.* (Baudrimont.)

ÉCROUISSEMENT s. m. (é-krou-i-se-man — rad. *écrouir*). Techn. Action d'écrouir; résultat de cette action : *Tous les métaux acquièrent un excès de dureté par l'*ÉCROUISSEMENT. (Lenormant.)

ÉCROULÉ, ÉE (é-krou-lé) part. passé du v. Ecrouler. Tombé à terre, en débris : *Maison* ÉCROULÉE. *Murs* ÉCROULÉS. *Des milliers d'hommes périssent sous les pans de murs* ÉCROULÉS, *sous la mitraille et dans les flammes.* (Lamart.)

— Fig. Anéanti, détruit, ruiné : *Trône* ÉCROULÉ. *Fortune rapidement* ÉCROULÉE.

ÉCROULEMENT s. m. (é-krou-le-man — rad. *écrouler*). Chute, éboulement d'un objet qui s'écroule : *L'*ÉCROULEMENT *d'une muraille. Les* ÉCROULEMENTS *des toitures, les sifflements de la flamme et des vents, les vociférations des soldats barbares, que l'ardeur de l'embrasement épouvantait, se confondaient en un seul cri.* (A. Guiraud.)

— Par ext. Amas d'objets confusément entassés comme des ruines : *L'éclair illumine de lueurs passagères les noirs* ÉCROULEMENTS *des nuages.* (Th. Gaut.)

— Fig. Ruine complète : *Il n'a pu survivre à l'*ÉCROULEMENT *de sa fortune, de ses espérances. L'*ÉCROULEMENT *de toute la fortune d'un tyran apprend qu'il existe un être qui préside aux destinées de la terre.* (Mass.) *Les* ÉCROULEMENTS *des erreurs et des préjugés font de la lumière.* (V. Hugo.) *Le despotisme est tout d'une pièce; pour peu qu'on entame les pouvoirs absolus, on prépare leur inévitable* ÉCROULEMENT. (L. Blanc.)

ÉCROULER (S') v. pr. (é-krou-lé — du préf. *é*, et de *crouler*). Tomber en débris en s'affaissant : *Cette maison vient de* S'ÉCROULER. *Cette muraille* S'ÉCROULERA *avant peu.*

Les noirs donjons *s'écroulèrent* d'eux-mêmes.
A. CHÉNIER.

Tombeaux, trônes, palais, tout périt, tout *s'écroule*
DELILLE.

Les tours *s'écrouleront* dans la cité dolente.
BARTHÉLEMY.

Puisse tout l'appareil de ton infâme fête,
Tes couteaux, ton bûcher, retomber sur ta tête!
Puisse le temple horrible où mon sang va couler,
Sur ma cendre, sur toi, sur les tiens *s'écrouler!*
VOLTAIRE.

— Par ext. Tomber ensemble confusément :

Les astres l'un sur l'autre un jour *s'écrouleront.*
THOMAS.

— Fig. Périr, s'anéantir : *Un empire qui* S'ÉCROULE. *Tout cet échafaudage de projets et d'espérances vient de* S'ÉCROULER. *Lorsque le pouvoir d'un prince n'est pas établi sur des bases solides, il ne peut manquer de* S'ÉCROULER. (Machiavel.) *Toujours la chute d'une religion a entraîné la chute des empires : le faîte tombe quand la base* S'ÉCROULE. (Chateaub.) *C'est à l'instant où le gouvernement paraît le mieux assis qu'il* S'ÉCROULE. (Chateaub.) *En Pie IX* S'EST ÉCROULÉ *le trône de saint Pierre.* (Proudh.) *Les aristocraties* S'ÉCROULENT. (V. Hugo.) *Otez la croyance à la liberté, et la société* S'ÉCROULE. (J. Simon.) *C'est pour avoir manqué de sagesse, de bon sens, de modération, que les monarchies* SE SONT *si souvent* ÉCROULÉES. (De Montalembert.) *Corrompue et affaiblie, la société* S'ÉCROULE *sous d'immenses catastrophes.* (E. Scherer.) *Tout passe, tout* S'ÉCROULE *sous la puissante et mystérieuse action du temps.* (G. Sand.)

Renversés par le temps, les empires *s'écroulent.*
M.-J. CHÉNIER.

Charge, emplois, honneurs, tout en un instant *s'é-*
[*croule.*
V. HUGO.

Tout tombe, tout *s'écroule* avec la grande croix;
Christ est aux mains des Juifs une seconde fois.
A. BARBIER.

— Avec ellipse du pronom réfléchi : *Laisser, faire* ÉCROULER *une maison. La flatterie est une mine que creuse le vice pour faire* ÉCROULER *la vertu.* (Mme d'Arconville.)

Terrible et dernier cri de l'âme évanouie,
Echo du coup qui fait *écrouler* une vie,
Et que jusqu'au tombeau j'entendrai...
LAMARTINE.

— **Syn. Ecrouler (s'), crouler, s'ébouler.** V. CROULER.

ÉCROÛTAGE s. m. (é-croû-ta-je — rad. *écroûter*). Agric. Action d'écroûter une friche, une terre inculte.

ÉCROÛTÉ, ÉE (é-croû-té) part. passé du v. Ecroûter. Dont on a ôté la croûte : *Un pain tout* ÉCROÛTÉ.

— Agric. Labouré superficiellement : *Une terre* ÉCROÛTÉE.

ÉCROÛTEMENT s. m. (é-kroû-te-man — rad. *écroûter*). Agric. Action d'écroûter la terre : *L'*ÉCROÛTEMENT *des friches.*

ÉCROÛTER v. a. ou tr. (é-kroû-té — du préf. privat. *é*, et de *croûte*). Oter la croûte de : *Il faut* ÉCROÛTER *le pain pour ceux qui n'ont pas de dents.* (Acad.)

— Agric. Labourer superficiellement; détacher par places la croûte de : *On* ÉCROÛTE *d'abord les terres que l'on veut écobuer. On* ÉCROÛTE *un terrain, soit à l'aide d'un instrument à main appelé écobue, soit à l'aide de la charrue.* (Math. de Dombasle.)

S'écroûter v. pr. Etre écroûté : *Quand le pain est bien cuit, il* S'ÉCROÛTE *facilement.*

ÉCRU, UE adj. (é-kru — du préf. *é*, et de *cru*). Comm. Se dit des tissus qui n'ont pas subi la préparation du blanchiment : *De la toile* ÉCRUE. *Des bas* ÉCRUS. *Elle avait une robe d'une étoffe* ÉCRUE *de couleur grisâtre.* (Balz.) ‖ Se dit de la soie qui n'a point été mise à l'eau bouillante : *Soie* ÉCRUE. ‖ Se dit du fil qui n'a point été lavé. ‖ Se dit du cuir qui n'a pas été préparé à l'eau : *Des brodequins de cuir* ÉCRU. ‖ Se dit du fer brûlé, mal corroyé et rempli de crasse.

— s. m. Qualité de ce qui est écru : *L'*ÉCRU *est une garantie de durée.* ‖ Etoffe écrue : *Des* ÉCRUS *de la Chine.*

— **Antonymes.** Blanchi, décrué.

ÉCRUE s. f. (é-krû — du préf. *é*, et de *crû*) part. passé du v. Croître. Eaux et for. Nom que l'on donnait autrefois aux bois qui avaient crû nouvellement sur des terres labourables : *Défricher des* ÉCRUES.

ÉCRYSIE s. f. (é-kri-sî — du gr. *ekrusis*, écoulement). Méd. Ecoulement de la liqueur fécondante qui n'a pas été retenue après l'accouplement.

ECSARCOME s. m. (è-ksar-ko-me — gr. *ecsarkoma;* de *ek*, hors de; *sarx*, *sarkos*, chair). Méd. Excroissance charnue.

ECSED, bourg d'Autriche (Hongrie), comitat et à 33 kilom. O.-N.-O. de Pzathmar, à l'extrémité occidentale des marais de son nom; 1,600 hab. Fabrication de paniers, nattes et autres articles de jonc et de roseau. La couronne de Hongrie fut longtemps conservée dans le château de Bathori dont les ruines se voient encore près d'Ecsed.

ECS-MIAZIN. V. EDCH-MIADZIN.

ECSTASE, ECSTATIQUE. Anciennes formes des mots EXTASE et EXTATIQUE.

ECTADION s. m. (è-kta-di-on — du gr. *ektadios*, allongé). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des apocynées, tribu des échitées, comprenant une seule espèce qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

ECTASE s. f. (è-kta-ze — du gr. *ektasis*, extension). Prosod. gr. Licence qui consiste à employer comme longue une syllabe qui est naturellement brève : *L'*ECTASE *a fréquemment lieu en grec pour la conjonction* te *et en latin pour la conjonction* que, *répétées dans une énumération.* (Passerat.)

— Pathol. Distension de la peau. ‖ Tension morbide de l'iris. ‖ On dit aussi ECTASIE dans les deux cas.

ECTATOPS s. m. (è-kta-tops — du gr. *ektatos*, étendu; *ops*, œil). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des lygéens, comprenant deux espèces qui habitent Java.

ECTATOSOME s. m. (è-kta-to-so-me — du gr. *ektatos*, étendu; *sôma*, corps). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des phasmiens, comprenant deux espèces qui habitent l'Australie : *Les* ECTATOSOMES *se distinguent par leur abdomen plus ou moins étroit et cylindrique.* (E. Duponchel.)

ECTÉNOPSIDE s. f. (è-kté-no-psi-de — du gr. *ektenês*, allongé; *opsis*, face). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des taons, comprenant une seule espèce, d'origine inconnue.

ECTHÉLYNSIE s. f. (è-kté-lain-se — du gr. *ekthêlusis*, mollesse). Chir. Relâchement d'un bandage.

— Pathol. Flaccidité des chairs et de la peau.

ECTHÈSE s. f. (è-ktè-ze — du gr. *ekthêsis*, exposition). Hist. ecclés. Formules, profession de foi dressée au nom d'un concile, d'un empereur ou d'une autorité quelconque : *L'*ECTHÈSE *d'Héraclius en faveur du monothélisme.*

— **Encycl.** Le mot *ecthèse* s'applique surtout à un édit fameux publié en 639 par l'empereur Héraclius pour couper court aux dissensions interminables suscitées dans l'Eglise par la controverse monothélite.

Cette *ecthèse* ou exposition de la foi, composée par Sergius, patriarche de Constantinople, défendait expressément toute dispute au sujet de la question de savoir « s'il y avait une ou deux opérations dans le Christ; » elle renfermait néanmoins très-clairement la doctrine monothélite, c'est-à-dire d'une seule volonté. Plusieurs évêques d'Orient acquiescèrent à l'*ecthèse;* elle fut reçue avec soumission par leur chef Pyrrhus, qui, après la mort de Sergius, en 639, avait été élevé au siége de Constantinople. Mais le cas fut bien différent dans l'Occident. Le pape Jean IV assembla à Rome, en 639, un concile qui rejeta l'*ecthèse*, et condamna les monothélites.

Les choses n'en restèrent pas là; car, pendant que la dispute continuait, l'empereur Constant, par l'avis de Paul de Constantinople, donna, en 648, un nouvel édit connu sous le nom de *Type* ou de *Formulaire*, qui supprima l'*ecthèse* et ordonna aux parties contendantes de terminer leurs disputes « touchant la doctrine d'une seule volonté et d'une seule opération dans le Christ, » et de garder un profond silence sur ce sujet difficile et ambigu. Mosheim fait observer avec raison que Paul, qui était monothélite du fond du cœur et qui avait soutenu l'*ecthèse* avec beaucoup de zèle, n'agit de la sorte que pour apaiser le pape et les évêques d'Afrique, irrités contre lui à cause de son attachement pour la doctrine d'une seule volonté.

Le silence ordonné par le nouvel édit, si sagement enjoint dans une matière qu'il était impossible de décider à la satisfaction des deux parties, parut souverainement criminel aux moines fanatiques et disputeurs. Ils engagèrent donc le pape Martin à opposer son autorité à un édit qui les empêchait de causer des troubles et des disputes dans l'Eglise. Ils obtinrent aisément satisfaction. Le pape, ayant assemblé un concile de 500 évêques à Rome, en 649, y condamna le *Type* en même temps que l'*ecthèse*, mais sans faire mention des empereurs qui avaient publié ces édits, et lança de terribles anathèmes contre les monothélites et leurs adhérents, qu'il voua au diable.

L'empereur Constant irrité fit saisir le pape et le retint pendant un an prisonnier dans l'île de Naxos; il châtia également les moines mutins, en sorte que les papes suivants évitèrent de rallumer la querelle; mais, après la mort de Constant, son fils, Constantin Pogonat, réunit, par l'avis du pape Agathon, en 680, le sixième concile œcuménique, qui condamna définitivement l'*ecthèse*, le *Formulaire* et les monothélites, contre lesquels l'empereur déploya la plus grande rigueur.

ECTHÉSIEN s. m. (è-kté-ziain). Hist. ecclés. Partisan de l'ecthèse d'Héraclius.

ECTHLIMME s. m. (èk-tlimm-me — du gr. *ekthlimma*, compression). Chir. Contusion ou excoriation superficielle de la peau, produite par compression.

ECTHLIPSE s. f. (èk-tli-pse — du gr. *ekthlipsis*, suppression; formé de *ek*, de, et *thlipsis*, écrasement). Prosod. lat. Elision d'une syllabe finale terminée par un *m*, devant un mot commençant par une voyelle, comme dans l'exemple suivant :

Monstrum horrendum, informe, ingens...

qui se lisait :

Monstr' horrend' inform' ingens...

‖ Plus anciennement, Suppression d'un *s*, comme dans *bonu' vir* pour *bonus vir*, ou même élision, devant un mot commençant par une voyelle, d'une syllabe finale terminée par un *s*, comme dans *content' atque beatus*, pour *contentus atque beatus*.

ECTHROPHYSE s. f. (è-ktro-fi-ze). Entom. V. ECTROPHYSE.

ECTHYMA s. m. (è-kti-ma — du gr. *ekthuma*, éruption). Pathol. Légère éruption cutanée, en pustules larges, arrondies, auxquelles succède une croûte épaisse : *Les croûtes qui se forment dans l'*ECTHYMA *sont adhérentes, épaisses et élevées au centre.* (Chomel.) ‖ On dit aussi ECHTHYME.

— **Encycl.** Méd. Le mot *ecthyma* sert à désigner une éruption cutanée caractérisée par des pustules phlyzaciées, arrondies, peu nombreuses, d'un volume assez considérable, discrètes, à base rouge et enflammée, se couvrant de croûtes brunes, épaisses, adhérentes, auxquelles succède plus tard une tache rougeâtre marquée au centre d'une légère cicatrice. Cette maladie affecte surtout les hommes, les sujets débilités, misérables, malpropres, adonnés à l'ivrognerie ou qui exercent des professions nécessitant le contact avec la peau de substances irritantes. On la rencontre chez les femmes et les enfants mal nourris, spécialement dans les saisons chaudes; elle complique souvent diverses affections de la peau, telles que la variole et la gale. Il n'est pas rare de voir l'*ecthyma* se montrer sur les fesses des sujets atteints de fièvre typhoïde; mais dans ce cas il est dû à l'irritation produite par le décubitus, le contact des urines ou des matières diarrhéiques. Il constitue souvent un des accidents secondaires de la syphilis. L'*ecthyma* débute par des points rouges, durs, saillants, circonscrits; ils se gonflent peu à peu et dès le troisième jour on voit apparaître à leur centre une tache blanchâtre formée par une légère collection de pus. Les pustules deviennent plus rouges; leur base durcit, et, dès le septième jour, elles s'entrouvrent pour laisser échapper un liquide purulent qui se concrète et forme des croûtes brunes ou verdâtres. Celles-ci se détachent du douzième au quinzième jour et laissent souvent sur la peau des cicatrices ou de profondes ulcérations. L'*ecthyma* parcourt toutes ses phases sans exciter le moindre mouvement fébrile, à moins que les pustules ne soient très-confluentes et les malades affaiblis par quelque maladie constitutionnelle. L'*ecthyma* peut se présenter à l'état aigu, mais c'est surtout la forme chronique qu'on observe. Il peut se développer sur toute la surface du corps; cependant il choisit de préférence le cou, les épaules, les membres et la poitrine. Il est rare de le voir envahir plusieurs parties du corps à la fois; mais il passe facilement d'une région à une autre. Quel que soit d'ailleurs le siége qu'il occupe, il n'offre par lui-même aucune gravité; il n'est fâcheux qu'en raison de l'état de faiblesse, de cachexie avec lequel il coïncide le plus souvent chez les vieillards et les enfants.

Le traitement de l'*ecthyma* est des plus simples. Un régime adoucissant, des boissons délayantes, quelques bains tièdes, quelques laxatifs suffisent ordinairement pour triompher de l'état aigu. Quant à l'*ecthyma* chronique, comme il est entretenu généralement par l'état cachectique du malade, il faut combattre directement la diathèse et recourir aux bains de mer, aux toniques, aux ferrugineux.

— Art vétér. Jusqu'à présent, l'*ecthyma* a été fort peu étudié chez les animaux domestiques; mais il en a été tout autrement de l'espèce d'*ecthyma* que les vétérinaires peuvent contracter à la suite de manœuvres exécutées pendant la parturition de la vache. Cette dernière ne possède pas seule la propriété de faire développer sur les bras de l'homme un *ecthyma :* les médecins accoucheurs peuvent aussi en être atteints, et les vétérinaires qui délivrent la jument en sont parfois affectés. L'*ecthyma* des vétérinaires est une maladie commune, simple et bénigne;